



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-7096>

Département(s) de publication : **92**

Annonce n° **25-7096**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Etablissement public territorial Boucle Nord de Seine

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Concession d'aménagement du projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) « Seine Liberté » à Clichy-la-Garenne (92110)

Description : Concession d'aménagement du projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) « Seine Liberté » à Clichy-la-Garenne (92110)

Identifiant de la procédure : 80385165-3f22-4c8e-89a0-03a4c6cde563

Avis précédent : 692783-2023

Identifiant interne : C2301

2.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv) : 45111291 Travaux d'aménagement du terrain

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/23/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Concession d'aménagement du projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) « Seine Liberté » à Clichy-la-Garenne (92110)

Description : Concession d'aménagement du projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) « Seine Liberté » à Clichy-la-Garenne (92110)

Identifiant interne : C2301

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv) : 45111291 Travaux d'aménagement du terrain

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 13/01/2025

Date de fin de durée : 12/01/2035

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : La concession d'aménagement a été notifiée à la société SEQUANO AMENAGEMENT sise 27, rue de Paris - 93000 Bobigny, le 13 janvier 2025. La durée de la concession d'aménagement est de dix années. La valeur de la concession est d'environ 97 000 000 euros. Deux propositions ont été reçues dans le cadre de la présente procédure.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Coût

Description : Critère 1. La compréhension et l'enrichissement de l'opération (40 points) Sous-critère 1. Le parti urbanistique, paysager et architectural (15 points) Sous-critère 2. Les modalités de respect du programme, les modifications éventuelles apportées au niveau du Traité de concession d'aménagement et la matrice des risques (12 points) Sous-critère 3. La prise en compte des enjeux environnementaux et de développement durable (8 points) Sous-critère 4. La communication et la concertation (5 points) Critère 2. La méthodologie mise en oeuvre pour répondre aux objectifs de l'opération accompagnée d'un calendrier prévisionnel (33 points) Sous-critère 1. La composition de l'équipe, son organisation et les références (15 points) Sous-critère 2. L'organisation générale, le fonctionnement et la gouvernance (12 points) Sous-critère 3. Le calendrier de réalisation prévisionnelle (6 points) Critère 3. Le montage financier de l'opération (27 points) Sous-critère 1. La cohérence globale du bilan financier prévisionnel (15 points) Sous-critère 2. La cohérence du plan de trésorerie précisant la nature et les besoins de financement en fonction des phases du projet (7 points) Sous-critère 3. La participation financière à la réhabilitation du gymnase existant Léo Lagrange (5 points)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Les offres ont été examinées en fonction des critères cités, classés par ordre décroissant d'importance. L'ordre d'importance est concrétisé par deux éléments : - La pondération appliquée ; - Dans l'hypothèse où des soumissionnaires obtiendraient une note finale identique, la meilleure offre au sens de l'article L.3124-5 du code de la

commande publique serait déterminée au regard du soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note sur le premier critère, ou si la note sur ce premier critère est identique, au soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note sur le deuxième critère, et ainsi de suite.

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi des recours suivants : - Le référé contractuel conformément aux articles L. 551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du code de justice administrative ; - Recours pour excès de pouvoir (article R.421-1 du code de justice administrative) contre les clauses réglementaires du contrat dans un délai de deux mois à compter de leur publication ; - Le recours en contestation de validité du contrat, issu de la jurisprudence « Conseil d'État, Assemblée, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n°358994 », qui peut être exercé par les tiers au contrat, dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées ; - Recours de pleine juridiction contestant la légalité de l'acte administratif portant approbation du contrat (CE, 23 décembre 2016, n°392815), dans un délai de deux mois à compter de la publication de cet acte ; - Le référé suspension (article L.521-1 du code de justice administrative), si l'urgence le justifie et qu'il est fait état d'un moyen propre à créer, en l'état de l'instruction, un doute sérieux quant à la légalité de la décision, dès lors qu'un recours pour excès de pouvoir ou qu'un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat a déjà été engagé.

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Etablissement public territorial Boucle Nord de Seine

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Section 6 - Résultats

Valeur de tous les contrats attribués dans cet avis : 97,000,000 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Etablissement public territorial Boucle Nord de Seine

Numéro d'enregistrement : 20005799000034

Adresse postale : 1 bis, rue de la Paix

Ville : Gennevilliers

Code postal : 92230

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Point de contact : Georges He

Adresse électronique : georges.he@bouclenorddeseine.fr

Téléphone : 0170484876

Adresse internet : <https://www.bouclenorddeseine.fr/>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Numéro d'enregistrement : 17950702500015

Adresse postale : 2-4 Bd de l'Hautil

Ville : Cergy

Code postal : 95000

Subdivision pays (NUTS) : Val-d'Oise (FR108)

Pays : France

Téléphone : 0130173400

Adresse internet : <https://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr/>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Organisation chargée des procédures de médiation

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 3dc1a6a4-01e3-4698-a067-e6a70cda46a9 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 21/01/2025 à 07:50

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/01/2025